

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 26 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : TREK2421418A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville est remplacée, pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires de la Dordogne, par les dispositions de l'annexe au présent arrêté, prenant effet à la date de signature du présent acte.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2024.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du pilotage des rémunérations,
des effectifs et de la masse salariale*
J.-E. BEYSSIER

ANNEXE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef du pôle logement construction - Service aménagement et développement durable	A	1	25
Chef de mission parc public - pôle logement construction - Service aménagement et développement durable	A	1	25